



## **TRAVAUX À EFFECTUER – SOUMISSION ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**Date limite pour faire parvenir une soumission : 29 septembre 2025**

La Municipalité désire obtenir des soumissions pour la création et l'entretien de la glace de la patinoire municipale, située derrière l'hôtel de ville.

### **Patinoire :**

Les services requis par la Municipalité se décrivent comme suit, sans limiter la portée du contrat, soit :

Dès les premiers gels (vers le mois de décembre), en consultation avec le responsable municipal, l'entrepreneur devra arroser l'espace prévu pour la patinoire à partir du puits et de l'équipement d'arrosage mis à sa disposition.

Par après, l'entrepreneur et/ou son employé procéderont à un arrosage régulier afin d'établir et de maintenir une surface glacée sécuritaire et propre.

La neige devra être enlevée dans les 4 heures suivant chaque précipitation et dans tous les cas, avant 8 h les jours de semaine. Les portes devront être refermées après chaque nettoyage.

Pour vous aider à réaliser ce travail, la Municipalité met à votre disposition un tracteur avec un balai-brosse. L'entrepreneur et/ou son employé devront compléter un formulaire avant et après chaque utilisation de l'équipement. La Municipalité fera l'inspection de ses équipements régulièrement, afin de s'assurer du bon état et d'aucune défektivité. L'entrepreneur devra aviser la Municipalité de tout bris ou dysfonctionnement de l'équipement utilisé.

Les équipements utilisés devront tenir compte des infrastructures (bandes, cabane, etc.) qui doivent être protégées de tout bris, ainsi que de l'importance des précipitations reçues. En ce sens, le <sup>1</sup>*Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures*, sera remis à l'entrepreneur, à titre de référence et de bon usage afin de mettre toutes les mesures en place pour des résultats optimaux.

De plus, la Municipalité s'assurera du savoir-faire de l'entrepreneur.

---

<sup>1</sup> [https://www.guides-sports-loisirs.ca/patinoires/wp-content/uploads/sites/3/2022/03/GSL\\_GuidePatinoiresExterieures\\_Full.pdf](https://www.guides-sports-loisirs.ca/patinoires/wp-content/uploads/sites/3/2022/03/GSL_GuidePatinoiresExterieures_Full.pdf)



### **<sup>2</sup>Cabane**

La cabane devra être maintenue propre en tout temps (s'assurer que les poubelles soient vidées régulièrement) et l'entrepreneur et/ou son employé devront aviser le responsable municipal immédiatement de tout acte de vandalisme et/ou bris pouvant mener à des accidents.

L'entrepreneur et/ou son employé devront privilégier la sécurité des usagers en tout temps.

### **Paiement :**

Les modalités de paiement seront établies lors de la signature de contrat.

### **Bris de contrat :**

Si une mécontente sur la qualité de service de l'entrepreneur est constatée par le responsable municipal, celui-ci cessera tout paiement et permettra à l'entrepreneur de régler le problème dans un délai de 48 heures.

Si, après ce délai, aucune entente n'a été conclue, la Municipalité mettra fin au contrat et retiendra tout paiement non effectué en compensation de l'adjudication du contrat à un autre entrepreneur.

---

<sup>2</sup> Peut être sujet à changement lors de la signature du contrat



**SOUMISSION ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**2025-2026**

Je, \_\_\_\_\_  
(Nom en lettres moulées)

domicilié au \_\_\_\_\_  
(No. civique et rue)

\_\_\_\_\_  
(Ville) (Code postal)

ayant le numéro de téléphone \_\_\_\_\_,  
(Code régional et numéro)

m'engage à effectuer les travaux tels que spécifiés sur le document « *Travaux à effectuer*  
– *Soumission entretien de la patinoire* » au montant de \_\_\_\_\_ \$.

Signé à Entrelacs ce \_\_\_\_<sup>e</sup> du mois \_\_\_\_\_ 2025.

\_\_\_\_\_.

(signature de l'entrepreneur)

**Nous exigeons des références qui devront être jointes à ce formulaire.**